

BOURSES D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE

INTRODUCTION

Nouveau programme de bourses offert par l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) et Patrimoine Canada en français langue seconde. Le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir un Canada bilingue, notamment en appuyant les Canadiens anglais dans l'apprentissage de la langue française.

OBJECTIF DU FONDS

L'objectif du fonds est de fournir de l'aide financière et d'encourager les étudiants et étudiantes anglophones admis à l'université à poursuivre leurs études postsecondaires dans leur seconde langue officielle, soit le français, et ainsi contribuer à l'augmentation du bilinguisme des anglophones au Canada.

DÉTAILS DU FONDS

Critères d'admissibilité

La personne candidate doit :

- Être citoyenne canadienne ou résidente permanente du Canada;
- Avoir l'anglais comme première langue officielle du Canada parlée;
- Avoir fait ses études secondaires dans un établissement anglophone ou de langue non officielle (c'est-à-dire, ni anglophone, ni francophone) et en être diplômé;
- Être admis et s'inscrire à temps complet dans un programme d'un minimum de deux ans à l'université d'Ottawa;
- Être admis dans un programme offert en français ou en immersion française;
- Suivre à chaque trimestre, au moins 6 crédits en français.

NOTE : Cette bourse peut être combinée avec les autres bourses de l'Université d'Ottawa.

Une préférence sera donnée aux personnes candidates:

- qui éprouvent des difficultés financières et qui sont les premiers de leur famille à poursuivre des études postsecondaires. Les étudiants de première génération sont ceux dont le père et la mère n'ont pas fait d'études postsecondaires.
- appartenant à un groupe sous-représenté ou à une minorité défavorisée.

Valeur de la bourse : 3000 \$
Nombre de bourses : 250
Fréquence d'attribution : Annuelle
Programme ou cycle d'études : Tous les cycles
Renouvelable : Non
Responsable des demandes : Service de l'aide financière et des bourses
Échéance des demandes : 31 mars

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au portail uoZone, et doit comprendre :

- Une copie non officielle du relevé de notes au niveau secondaire; et
- Le formulaire d'auto-identification.